

France Télécom autorisé à prendre le contrôle total de Wanadoo

Le processus est maintenant lancé. L'Autorité des marchés financiers a déclaré recevable le rachat des 29,4% du capital de Wanadoo que France Télécom ne détient pas encore. L'opération portera sur 4 milliards d'euros, un prix offrant une prime confortable par rapport aux cours actuels, mais encore inférieur de 60% à celui de l'introduction en bourse de cette filiale en juillet 2000.

Pour l'opérateur historique, il s'agit de faire remonter vers la maison-mère la totalité de la valeur générée par ses filiales. Une première étape avait été franchie avec le rachat des « minoritaires » d'Orange il y a quelques mois. Posséder 100% de Wanadoo va permettre à France Télécom « *d'être plus réactif et d'avoir plus de flexibilité* » dans sa stratégie de commercialisation d'internet à haut débit et des nouvelles applications à forte valeur ajoutée comme la télévision par internet ou la visiophonie, a souligné Thierry Breton au cours d'une conférence téléphonique. Si France Télécom estime que la prime offerte aux actionnaires de Wanadoo était « *exceptionnelle* », ce n'est pas l'avis des associations de défense des actionnaires minoritaires qui se basent sur le cours d'introduction, 60% supérieur au cours actuel. L'Adam estime que cette opération n'est « *pas conforme aux intérêts du marché* » à long terme. « *Si on se met à généraliser la pratique des retraits obligatoires à moitié prix du prix d'introduction, on se demande quels sont les gens qui vont encore souscrire aux prochaines introductions* », a souligné Colette Neuville, présidente de l'Adam. « *Cette opération sert les intérêts à court terme de France Télécom selon la stratégie de Pdg Thierry Breton d'intégration des métiers* », poursuit-elle.